ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Réf : VR

Service de l'exécution des sanctions pénales
et de la probation (SESPP)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Sugiez, le 29.05.2024

DOUGOUD Mickaël, né le 26.04.1991

—

Point de situation criminologique

La présent point de situation criminologique est réalisé en complément du 1er bilan de phase et de la suite du Plan d'exécution de la sanction (PES). Il se base sur les éléments du dossier, sur les entretiens conduits en octobre 2023 et en mars 2024 avec l'intéressé (six au total), sur les séances de réseau intervenues depuis 2022, ainsi que sur les informations transmises par les intervenants de l'Établissement de détention fribourgeois (EDFR), site Bellechasse, où le concerné est incarcéré depuis le 06.01.2020.

Cette évaluation a pour objectif de rendre compte de l'évolution des aspects en lien avec la prédiction du risque de récidive de Mickaël DOUGOUD, en vue de la progression de l'exécution de sa sanction pénale.

—

Par arrêt du 12.12.2014, le tribunal de l'arrondissement de la Sarine a condamné Mickaël DOUGOUD à une peine privative de liberté de 9 ans, pour contrainte, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contraintes sexuelles simples, contrainte sexuelle qualifiée, viols simples, viol qualifié, actes d'ordre sexuel sur une personne incapable de discernement ou de résistance, et pornographie. En sus, une mesure institutionnelle pour jeunes adultes, au sens de l'art. 61 CP, et une mesure ambulatoire, au sens de l'art. 63 CP, ont été prononcées.

À l'issue de la durée légale des mesures pénales ordonnées, le tribunal de l'arrondissement de la Sarine a prononcé, le 17.12.2019, la **mise en oeuvre de l'art. 59 CP, conjointement au traitement sous forme ambulatoire, selon l'art. 63 CP, en remplacement de l'exécution du solde de la peine privative de liberté**.

Le 31.01.2024, le SESPP a rendu une décision de refus de la libération conditionnelle, respectivement de levée de la mesure, et de poursuite de la mesure institutionnelle (59 CP). Enfin, le 17.04.2024, le SESPP a demandé la prolongation de la mesure intentionnelle au Tribunal de l'arrondissement de la Sarine, à l'issue de la durée légale de la mesure pénale, qui échoit le 26.12.2024.

Pour rappel, il s'agit de la première condamnation de Mickaël DOUGOUD.

Le précité a fait l'objet de quatre expertises psychiatriques et d'un complément d'expertise psychiatrique.

—

Le rapport d'expertise plus récent, du 19.10.2019, a retenu les diagnostics suivants : paraphilie, troubles multiples de la préférence sexuelle ; séquelles d'un trouble du développement et hyperkinétique de l'enfance, persistant à l'âge adulte sous forme de troubles mixtes de la personnalité, à traits dyssociaux, obsessionnels et dépendants ; boulimie sans stratégie purgative.

Une expertise criminologique a été établie en juin 2016, par Mme Rosset, puis une évaluation criminologique a été rédigée, le 16.03.2021, par la soussignée. Le premier rapport a mis en lumière un risque de récidive élevé en termes de réitération délictuelle spécifique et générale, et moyen pour la violence générale. Dans l'évaluation plus récente, les différents risques de récidive ont été jugés toujours identiques. Dans ce document, nous mettions en évidence une évolution du point de vue comportemental, corollaire du cadre protecteur du milieu institutionnel. Nous relevions également que l'intéressé présentait des capacités introspectives sur son fonctionnement relationnel, ce qui laissait envisager une possibilité d'évolution. Nonobstant, l'évaluation criminologique du 16.03.2021 mettait aussi en exergue le comportement calculateur du concerné et ses capacités à instrumentaliser le cadre. Par ailleurs, sa sanction du 12.02.2021 a dévoilé une frénésie visant à combler ses pulsions sexuelles, et favorisant un contexte propice à la récidive. Le lecteur est prié de prendre connaissance de cette précédente évaluation criminologique en complément du présent point de situation.

1. Évaluation clinique

1.1. En entretien

Depuis 2021, Mickaël DOUGOUD a régulièrement été rencontré par notre service. Ce dernier collabore toujours aux entretiens destinés à rendre compte son évolution et adopte un comportement adéquat. Durant ceux-ci le précité s'illustre toujours par de la méfiance et de l'évitement, et son discours est marqué par un sentiment de persécution par les instances judiciaires. Depuis sa réintégration en secteur ouvert (le 25.01.2023), nous observons cependant moins de subagressivité dans son attitude, et ce dernier nous apparaît comme étant plus stable, du point de vue cognitif et émotionnel. Mickaël DOUGOUD se montre aussi plus jovial. Nous relevons qu'il fournit un effort afin d'adopter un langage plus correct, bien qu'il s'agisse d'un exercice peu aisé pour lui. Toutefois, cette évolution demeure fragile et certains évènements du quotidien carcéral ou de nos discussions le déstabilisent facilement. Lorsque cela se produit, le concerné se montre revendicateur, suffisant et projectif.

Sa façon d'investir les relations avec le personnel et avec ses codétenus est toujours imprégnée de son besoin de reconnaissance et de valorisation, bien que l'intéressé éclipse ces aspects de son discours. Par ailleurs, il se montre toujours ambivalent et clivé dans sa perception de soi et d'autrui.

Dans le cadre des entrevues permettant d'établir la présente évaluation criminologique, et à la suite d'un important travail d'incitation de la part des soussignées, l'intéressé a désormais pu s'engager dans une discussion plus profonde sur sa sexualité. Mickaël DOUGOUD semble s'être livré pour la première fois sur certaines dynamiques sous-jacentes à ces infractions et a établi des liens pertinents avec les risques de récidive. Ceci nous semble confirmer l'hypothèse avancée dans notre précédente évaluation selon laquelle, l'intéressé a les capacités cognitives pour effectuer un processus d'introspection sur son fonctionnement, pour autant qu'il accepte de se (faire) confronter à ces aspects.

1.2. Reconnaissance des délits

Lorsque Mickaël DOUGOUD s'exprime sur ses passages à l'acte, il tend encore à mettre au premier plan les enjeux relationnels avec ses deux principales victimes, plutôt que les motivations sexuelles de ses agissements. Cela étant, il explique principalement ses infractions par son souhait d'entretenir une relation sentimentale avec Mélanie. Il justifie sa volonté d'exercer du contrôle sur celle-ci par sa peur de l'abandon. Il adopte ainsi des propos visant à se dédouaner, voire à se victimiser. À ce sujet, l'intéressé opère encore une mise à distance de ses actes, en les présentant de manière clivée, comme si ceux-ci avaient été perpétrés par une autre personne. Ainsi, il relate : *« quand elle m'a dit ce qu'elle avait vécu »*, en faisant référence au fait d'avoir contraint sexuellement sa victime, sous couvert d'une fausse identité.

Par ailleurs, le concerné estime ne pas avoir violenté physiquement ses victimes, en ce sens qu'il ne leur aurait pas infligé de coups. Nous discernons ainsi toujours des formes de minimisation et des rationalisations dans son discours. De plus, l'intéressé fait fi de la différence d'âge avec ses victimes, notamment avec Madalina. Pour rappel, il avait 19 ans, tandis que sa victime en avait 13.

Au sujet des explications sur ses passages à l'acte, Mickaël DOUGOUD met moins l'emphase sur des facteurs exogènes, bien qu'il y fasse toujours référence, et est capable de reconnaître le lien entre ses passages à l'acte et un fonctionnement sexuel déviant.

1.3. Perception de la violence

Le concerné nie toujours la violence physique employée sur ses victimes, mais admet avoir eu recours à des stratagèmes manipulatoires pour assouvir ses fantasmes. Toutefois, cette perception de ses agissements semble les rendre plus acceptables, à ses yeux. Mickaël DOUGOUD peine encore à décrire la pression psychologique, le chantage et les duperies exercés sur ses victimes. Parfois, il projette ses fantasmes sur celles-ci ou sur ses partenaires sexuelles, en faisant croire que l'initiative venaient d'elles, alors qu'elles étaient contraintes ou opposées à certaines pratiques sexuelles. À ce jour, il minimise toujours son potentiel de violence sexuelle, qu'il cantonne au fait de *« ne pas avoir accepté le 'non' »* de ses victimes.

Mickaël DOUGOUD a également mis en place des scénarios sexuels extrêmement dégradants. Or, il n'a pas encore pris conscience de la dimension sado-masochiste sous-jacente à ses passages à l'acte.

1.4. Capacités empathiques et perception des victimes

Mickaël DOUGOUD présente encore des carences empathiques, ce qui entrave l'acquisition de compétences relationnelles. L'intéressé investit les liens à autrui dans un rapport de « dominant/dominé ». Il cherche à tisser des relations lui permettant de se sentir valorisé, et peu se montrer condescendant lorsqu'il estime que son interlocuteur est hostile ou qu'il lui indiffère. Cela est perceptible dans ses relations avec ses codétenus, mais aussi avec les femmes avec lesquelles il a eu contact lorsqu'il était actif sur les réseaux sociaux[1]. Nous relevons, dans ce contexte, une superficialité dans l'investissement de ses relations, de l'instrumentalisation et parfois de la toute-puissance. En revanche, l'intéressé paraît s'intéresser véritablement à ses proches et à leur vécu, s'efforçant de mieux communiquer sur ses ressentis.

---

[1] Entre l'été 2020 et janvier 2021, il a été actif sur deux réseaux sociaux, ayant notamment réactivé un ancien compte. La fouille de ses comptes a mis en évidence une importante recherche de contenus pornographiques, ainsi que de nombreuses sollicitations auprès de femmes pour des échanges sexuels.

À relever que le susnommé semble avoir évolué en termes de reconnaissance de ses schémas relationnels, notamment grâce au travail thérapeutique. Par exemple, il identifie certains biais cognitifs qui interfèrent dans sa représentation d'autrui, bien qu'il se montre encore très ambivalent à cet égard. Il peut reconnaître qu'il se montre parfois interprétatif.

S'agissant de ses victimes, son récit porte encore essentiellement sur Mélanie. Vis-à-vis d'elle, Mickaël DOUGOUD manifeste une certaine empathie cognitive. Toutefois, du point de vue émotionnel, il peine à se détacher de ses propres ressentis. Par ailleurs, il semble « s'épargner d'imaginer » les séquelles de ses agissements sur ses victimes. Les regrets verbalisés et les émotions manifestées à leur propos sont déconnectés.

1.5. Sexualité et affectivité

Comme indiqué plus haut, l'intéressé a changé de positionnement dans sa façon d'aborder sa sphère sexuelle. Nous émettons l'hypothèse que les injonctions du cadre judiciaire (ralentissements dans l'octroi d'ouvertures de régime, demande de prolongation de la mesure), et les incitations des intervenants, ont enfin permis l'engagement de cette thématique. Précisons que Mickaël DOUGOUD a élaboré avec aisance sur son fonctionnement sexuel. Sa thymie nous a semblé neutre. Selon ses dires, il s'agissait de la première fois qu'il s'exprimait sur la prédominance de la sexualité dans son fonctionnement.

À ce jour, Mickaël DOUGOUD indique que la gestion de sa sexualité a toujours été problématique[2]. Lorsqu'il décrit son rapport à celle-ci, au moment des passages à l'acte, il identifie une compulsion sexuelle qu'il compare à son trouble alimentaire. À ce sujet, il relate avoir surinvesti le domaine de la sexualité au préjudice d'autres sphères de vie. Il ajoute qu'il cherchait quotidiennement des stimulations sexuelles, ressentant le besoin de se masturber plusieurs fois par jour, parfois dans des contextes où cela n'était pas approprié. De plus, il décrit une sexualisation inadaptée de situations de vie de son quotidien, avec une fantasmatique sexuelle omniprésente. Cette compulsion était exacerbée par le visionnement de matériel pornographique, la collection de lingerie féminine, et par ses passages à l'acte. En corollaire de ces réflexions, le susnommé consent que lorsqu'il a eu accès à internet et aux réseaux sociaux, notamment lors de sa transgression à la Sapinière, cela a généré une nouvelle perte de contrôle de ses pulsions sexuelles.

En parallèle, nous relevons que Mickaël DOUGOUD indique avoir éprouvé de l'excitation sexuelle dans le contrôle de ses partenaires. Il décrit un comportement reflétant de l'obsession et le désir de contrevenir au « non » formulé par ses victimes ou par ses partenaires. En revanche, Mickaël DOUGOUD ne reconnaît pas encore la jouissance obtenue par l'humiliation et les violences infligées. Au surplus, il consent que certains de ses fantasmes se situent en-dehors des pratiques habituelles, bien qu'il ne perçoive pas la comorbidité présente dans ses paraphilies. L'intéressé a pu évoquer son intérêt pour l'urophilie et pour l'échangisme ; la scatophilie a aussi été abordée. Ce type de fantasmes doit toutefois être encore investigué de manière approfondie, dans le cadre forensique.

Désormais, l'intéressé mentionne vouloir être célibataire durant la détention, car il se sent incapable de gérer une relation dans ce contexte. Précisons que l'intéressé n'a jamais établi une relation sentimentale satisfaisante. Sa façon d'investir la relation aux femmes présente toujours les mêmes similitudes, que cela le conduise ou non à être violent. Mickaël DOUGOUD ne semble pas encore

[2] Pour rappel, le concerné a été initié à la sexualité de façon traumatique.

avoir pris conscience de ses difficultés, en particulier de son besoin de valorisation, ainsi que de la recherche de vulnérabilité et d'occasions pour assouvir certains fantasmes.

En détention, l'intéressé fait part d'une libido en décroissance. Il l'explique par le fait d'avoir accès à moins de contenus pornographiques, qui ne correspondraient pas à son registre de prédilection (celle vendue par l'EDFR). Les fantasmes dont il fait part aujourd'hui témoignent d'une perception polarisée. En effet, il énonce avoir envie d'une sexualité tout à fait dans la norme, voire « romantisée », mais aussi le désir de plus « *bestialité* ». Dans ce cas de figure, les scénarios élaborés comportent la pratique de la sodomie, et un rôle plus passif de sa partenaire.

1.6. Suivi psychothérapeutique et positionnement sur la mesure pénale

Mickaël DOUGOUD semble tirer des bénéfices de son suivi thérapeutique, en particulier depuis que celui-ci s'est intensifié. Depuis 2023, il est suivi en coréférence thérapeutique et a participé à un groupe destiné aux personnes présentant des troubles de la personnalité. Il exprime en avoir tiré des résultats positifs, soit une meilleure compréhension de son fonctionnement relationnel, une meilleure gestion émotionnelle et un certain apaisement par rapport à sa situation pénale. Relevons aussi que le précité est sous traitement médicamenteux (stabilisateur d'humeur), depuis fin 2022. Grâce à celui-ci, l'intéressé exprime que les phases d'instabilité émotionnelle sont moins intenses et moins durables.

S'agissant de ses troubles mentaux, nous retenons une meilleure reconnaissance des aspects relatifs aux troubles de la préférence sexuelle. Pour ce qui est du trouble de la personnalité, une meilleure prise de conscience des manifestations antisociales peut aussi être constatée. Nonobstant, Mickaël DOUGOUD se situe aux prémices du processus de remise en question.

De la même manière, nous observons que le concerné est ambivalent quant à sa mesure pénale en entretien, ce qui l'amène à tenir un discours contradictoire, dont les propos sont tantôt de l'ordre de la résignation, tantôt de l'ordre de la rumination. Néanmoins, dans son comportement en détention, il manifeste une tension émotionnelle et plusieurs revendications. Ces différentes postures de sa part nous questionnent quant à une adaptation stratégique vis-à-vis de sa mesure pénale.

1.7. Projets

L'évalué fait désormais part d'objectifs plus nuancés, et se projette à court/moyen terme. Auparavant, Mickaël DOUGOUD s'investissait excessivement et prématurément dans sa réinsertion professionnelle, en se détournant du travail thérapeutique, ce qui est moins le cas actuellement.

Toutefois, il démontre toujours des difficultés à saisir le sens du cadre psycho-socio-judiciaire vis-à-vis de ses ouvertures de régime. Par exemple, il perçoit l'octroi de conduites comme une pénalité (en comparaison aux congés), ce qui dévoile un manque de conscience de la gravité de sa transgression, mais également des objectifs de sa mesure thérapeutique institutionnelle. De plus, une certaine surestimation de ses capacités à gérer ses congés, sans en percevoir les enjeux, est à mettre en évidence.

2. Évaluation du risque

2.1. Aspects cliniques

Mickaël DOUGOUD tient des propos qui semblent plus pondérés quant à l'éventualité qu'une récidive puisse se produire. Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer si ce changement de posture

est authentique ou s'il s'agit d'une adaptation stratégique de sa part, afin de répondre aux attentes de la justice. Dans la mesure où il reconnaît désormais avoir adopté, lors de sa transgression à la Sapinière, des comportements similaires à son mode opératoire délictuel, il consent qu'il aurait aussi pu y avoir des comportements illicites. Toutefois, il minimise ce risque en précisant qu'il n'aurait pas pu rencontrer physiquement les femmes avec lesquelles il échangeait sur les réseaux sociaux. Pour rappel, l'intéressé a commis ses toutes premières infractions par ce biais, en soutirant des contenus pornographiques à sa première victime.

Durant nos entretiens, nous n'avons pas abordés spécifiquement les stratégies destinées à diminuer le risque d'une réitération délictuelle, outre le fait que l'intéressé ne semble pas capable de gérer l'accès à internet. Autrement, il a annoncé qu'il devra gagner en autonomie lors de ses prochaines sorties accompagnées, car il éprouve parfois de l'anxiété sociale, en lien avec sa longue période d'incarcération.

2.2. Facteurs de risques et formulation du risque

Afin de compléter l'analyse clinique, une nouvelle passation des outils cotés lors de notre évaluation criminologique du 16.03.2021 a été effectuée.

La passation du LS/CMI[3] nous conduit, aujourd'hui, à une **diminution du niveau de risque récidive générale** à un niveau **modéré** (vs. élevé, limite inférieure, en 2021). À préciser que lors de notre précédente évaluation nous constations déjà des bénéfices liés au cadre carcéral, notamment dans l'occupation des journées de Mickaël DOUGOUD. Présentement, nous énonçons que l'intéressé semble avoir accepté sa situation de célibat. De la même manière, nous relevons qu'il n'est pas en contact, au sein de sa famille, avec des personnes qui ont aussi commis des infractions, bien que cela soit toujours le cas parmi ses amis. Enfin, nous concluons que les besoins criminogènes relatifs à l'attitude et aux comportements antisociaux ont également connu une évolution favorable. En effet, l'intéressé semble investir l'espace thérapeutique et a réussi à amorcer une remise en question vis-à-vis de sa dynamique relationnelle et de ses pulsions sexuelles.

Parmi les outils propres au risque de violence, soit le HCR-20 (V3)[4] et la cotation composite des échelles Statique-1999[5] et Stable-2007[6], le risque de récidive demeure respectivement **modéré** pour les actes de **violence** d'une manière générale, et **élevé** pour la **récidive sexuelle** (bien au-dessus de la moyenne). Certains facteurs de risque apparaissent comme étant moins marqués actuellement, mais pas suffisamment pour permettre de diminuer la classification du risque. S'agissant de la récidive violente, nous relevons une meilleure introspection de la part Mickaël DOUGOUD sur ses troubles ainsi que sur certains aspects de son fonctionnement, une meilleure stabilité émotionnelle, grâce au soutien thérapeutique et médicamenteux, et un accompagnement thérapeutique d'une intensité plus adaptée à ses besoins. Pour ce qui est de la récidive sexuelle, nous constatons que Mickaël DOUGOUD semble trouver de meilleurs moyens de résoudre ses difficultés, notamment

---

[3] Andrews, D.A., Bonta, J. L., & Wormith, J.S. (2004). Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI) Inventaire de niveau de service et de gestion de cas : Outil d'évaluation des délinquants. Canada, Multi-Health System Inc.
[4] Douglas, K. S., Hart, S. D., Webster C.D. et Belfrage, H. (2013). HCR-20 V3: Évaluation du risque de violence. Mental Health, Law and Policy Institute, Simon Fraser University.
[5] STATIQUE-99 (2003): Harris, A. J. R., Phenix A., Hanson R. K. et Thornton D. (2003). Statique-99 : règles de codage révisées – 2003. Ministère du solliciteur général du Canada, Otawa, Canada.
[6] STABLE-2007 (2014): Fernandez Y., Harris, A. J., Hanson, R. K., R., Sparks J. (2014). Échelle Stable-2007. Manuel de Cotation. Version révisée 2014. Ministère du solliciteur général du Canada, Otawa, Canada.

relationnelles. Il ressent également moins de solitude et de rejet de la part des intervenants judiciaires. Les aspects relatifs à son fonctionnement sexuel restent inchangés, mais ont pu, après de nombreuses années de prise en charge judiciaire, être en partie dévoilés.

2.3. Facteurs protecteurs

Parallèlement aux outils précités, la SAPROF[7] a été cotée. Cette échelle permet de mettre en évidence les facteurs pouvant protéger l'individu d'une réitération des délits violents et/ou sexuels. L'évaluation prend en compte les 6 derniers mois. À ce jour, l'intéressé nous semble jouir d'un meilleur **niveau de protection, soit d'un degré modéré,** dans un contexte carcéral. Cette évolution est notamment due à sa meilleure motivation à s'attaquer à l'ensemble de ses problématiques, bien qu'il soit, en définitive, contraint de le faire. En parallèle, nous observons qu'il présente toujours une certaine labilité émotionnelle, mais qu'une remise en question de certains schémas cognitifs accompagne les changements comportementaux, dont nous rendions compte dans notre précédente évaluation. Par ailleurs, nous percevons une bonne gestion des finances en détention. Enfin, l'intéressé semble mieux investir les soins proposés au niveau thérapeutique.

2.4. Axes de travail

En termes de pistes pertinentes pour une diminution du risque de récidive, nous soulignons que, dans le profil du concerné, le travail autour de ses troubles mentaux et des paraphilies reste central. À ce sujet, nous relevons qu'une intensification de ce suivi s'est opérée, l'intéressé ayant participé avec plus d'implication dans le programme thérapeutique proposé, ainsi que dans le suivi individuel. Dans ce contexte, il a pu amorcer une prise de conscience de certains de ses schémas relationnels et acquérir des stratégies lui permettant de mieux gérer ses émotions négatives. Ce travail n'est pas terminé et l'intéressé doit désormais démontrer qu'il peut mettre en œuvre quotidiennement ses acquis et les pérenniser sur le long terme. Par ailleurs, si Mickaël DOUGOUD a fait preuve de davantage d'ouverture et de transparence lors des récents entretiens criminologiques, il s'agira de vérifier que ce changement de posture est authentique. Le susnommé doit désormais démontrer qu'il est capable de fournir un travail introspectif plus conséquent, sans chercher à éclipser ses failles ni à s'adapter aux demandes de manière stratégique.

Dans notre précédente évaluation, nous mettions en évidence le fait que les proches de Mickaël DOUGOUD pouvaient exacerber certains de ses traits antisociaux. À ce jour, nous constatons qu'il demeure important de rester attentif au positionnement de ces personnes et de les intégrer dans la prise en charge du concerné, que cela soit sur le plan thérapeutique ou dans l'exécution de sa mesure pénale. En outre, il serait nécessaire de les sensibiliser aux besoins de l'intéressé et de vérifier qu'ils sont susceptibles d'exercer une influence positive sur lui, ou du moins, de ne pas entraver pas son évolution.

Enfin, nous estimons toujours que le maintien d'un rythme de vie structuré par des activités constructives accompagne le travail thérapeutique.

---

[7] De Vogel, V., De Ruiter, C., Bouman, Y., & De Vries Robbé, M. (2011). SAPROF : Guide d'évaluation des facteurs de protection pour le risque de violence. Forum Educatief, Utrecht, Pays-Bas.

Par la suite, et pour autant que le précité évolue favorablement, les professionnels devront apprécier les capacités d'employabilité du concerné, et réfléchir avec lui à des pistes de réinsertion.

3. Conclusion

À la suite de sa réintégration en régime fermé, Mickaël DOUGOUD s'est muré dans une attitude oppositionnelle, découlant d'un fort sentiment d'injustice. La mise en place d'une nouvelle dynamique thérapeutique conjuguée à la possibilité d'évoluer à nouveau en régime ouvert semble lui avoir permis de mobiliser certaines ressources introspectives. Le concerné paraît aussi s'être doté d'une certaine maturité, depuis notre précédente évaluation criminologique.

À ce jour, il nous semble que le précité est parvenu à s'engager dans le lien de confiance établi avec son équipe soignante, et cherche à intégrer certains apports de son suivi thérapeutique. Il présente aussi plus d'ouverture vis-à-vis des autres intervenants socio-judiciaires. Actuellement, Mickaël DOUGOUD a entrepris un travail de gestion de sa labilité émotionnelle, qui demeure prégnante. S'il a pu initier une remise en question de certains schémas cognitifs biaisés, une part importante d'ambivalence est encore perceptible. À cela s'ajoute les inévitables questionnements sur son authenticité, tant les enjeux sur l'évolution de sa mesure sont considérables.

Lors de nos récents entretiens criminologiques, Mickaël DOUGOUD a pu finalement aborder sa sphère sexuelle, notamment certains de ses comportements et intérêts. De notre point de vue, une nouvelle période d'observation s'avère nécessaire, afin de permettre au concerné de consolider l'amorce d'évolution et de démontrer que ce changement de posture est authentique, sans que le cadre ne soit transgressé. L'intéressé doit également poursuivre ses progrès dans la gestion de ses émotions et de ses relations interpersonnelles, au sein de la prison.

Roger Crottaz
Chef de la division
Encadrement

Martine Courvoisier
Cheffe du service Criminologique

Véronica Rogão
Criminologue